



Deux amendes contradictoires (même agent, même heure, même PK)

Par adrien94300

Bonjour à tous,

J'arrive ici pour vous expliquer mon problème.

Je viens de recevoir deux amendes dans ma boîte aux lettres. A ma grande surprise au moment de l'ouverture, je m'aperçois qu'elles ont été délivrées par le même agent, au même endroit et au même point kilométrique, le PK 12,000 de l'autoroute A4 très exactement.

Or je n'ai jamais été arrêté pour ces infractions, ce sont donc des infractions relevées à la volée.

Voici les faits qui me sont reprochés :

- Dépassement d'un véhicule par la droite

- Non respect des distances de sécurité avec le véhicule qui me précède

Au total cela représente 2 x (-3 pts) soit = -6 points...

Pour rappel, ces deux infractions ont été relevées au même PK à savoir le 12,000 à la même heure et sur le même axe.

Or il est rationnellement impossible de réaliser ces deux infractions en même temps ou du moins au même PK.

Dans tous les cas, j'entends bien contester afin de ne pas perdre les points mais seulement m'acquitter de l'amende puisqu'il s'agit d'infractions à la volée.

Mais avant d'écrire quoi que ce soit, j'aimerais dans un premier temps jouer sur le fait qu'il est impossible d'avoir réalisé ces deux infractions en simultané.

Ainsi, j'espère que les spécialistes du barreau en droit routier présents sur ce forum pourront m'aider ou m'éclaircir dans ma procédure de requête en exonération.

Dans l'attente de vous lire,

Cordialement,

Adrien

Par isernon

bonjour,

les 2 amendes ne sont pas contradictoires, elles sanctionnent 2 fautes différentes, qui peuvent se produire dans le même PK et dans la même minute.

salutations

Par adrien94300

Très bien. Merci de m'avoir éclairé là dessus.

Comment dois-je contester les deux infractions ? Sur un même courrier ou bien deux distincts ?

Par janus2

Bonjour,

Si vous voulez contester, il faut contester chaque verbalisation indépendamment. Sur quel motif voulez-vous contester ? Sur le fait de ne pas avoir été le conducteur ?

Par adrien94300

Oui voilà et dans un but de ne pas perdre mes points.

A moins que vous y voyez un autre motif pour lequel je pourrais contester ?

Salutations,